Valoris
AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Compte-rendu

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET)

Rencontre publique tenue le :

Mercredi 25 septembre 2019 à 18h45,

Salle des Commissaires de la CSHC

162, avenue Saint-Jean Est, East Angus

Rédigé par :

Céline Martel, rédactrice

Contexte

Le 25 septembre 2019, l'équipe de Valoris a convié la communauté à un atelier d'information et d'échanges, afin de présenter les grandes lignes de la démarche d'acceptabilité sociale du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Bury.

Une vingtaine de personnes ont participé à la rencontre.

Les présentations PowerPoint de la rencontre se retrouvent à l'annexe 1 et sont résumées dans le présent compte rendu.

Représentants de Valoris - Denis Gélinas, directeur général de Valoris - Jean-Jacques Caron, directeur du projet d'agrandissement - Louis Longchamps, directeur des communications - Janie Lezoma, chargée de projets - Laurie Barnabé-Francoeur, technicienne en environnement	**Animation** - Paul Thibault **Prise de notes et production du compte-rendu** - Céline Martel **Consultant externe** - André Simard, ingénieur expert - Matières résiduelles

Mots d'ouverture

Monsieur Paul Thibault, l'animateur de la soirée, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et invite le vice-président de Valoris à venir prendre la parole. Monsieur Robert Roy, aussi préfet de la MRC du Haut-Saint-François, salue et remercie les participants pour leur présence. Il ajoute que le président Steve Lussier se joindra plus tard à la rencontre.

Objectifs et déroulement de la rencontre

Monsieur Thibault présente les objectifs de la rencontre.

- Permettre à la communauté d'interagir avec les intervenants de Valoris
- Expliquer la démarche scientifique

- Développer une compréhension commune des coûts
- Comprendre les recommandations qui en découlent
- Recevoir les préoccupations, commentaires et suggestions des participants et en discuter
- Permettre aux gens de participer à distance

L'animateur invite maintenant les participants à nommer leurs attentes de la rencontre. Monsieur Longchamps prend en note les attentes au tableau.

- Fréquence du ramassage des bacs : est-ce calculé au bac ou au poids?
- La matière organique : comportement et éducation collective. On doit faire mieux.
- Bac bleu non disponible dans les immeubles locatifs à la ville de Sherbrooke
    - Monsieur Denis Gélinas, directeur général de Valoris, apporte une nuance. Le recyclage est disponible sur tout le territoire de la ville de Sherbrooke pour le résidentiel.
    - L'animateur invite le participant à rencontrer monsieur Gélinas pour son cas particulier.
- Rappel de la mission de Valoris
    - M. Gélinas, directeur général de Valoris, répond que comme la mission de Valoris a été mentionnée à plusieurs reprises, il explique plutôt les 3RV-E : réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et enfouissement. Mais il ajoute que la mission de Valoris est plutôt d'enfouir au minimum.
- Est-ce que la machinerie de Valoris a recommencé à trier les matières?
    - Monsieur Gélinas précise que les tests ont été effectués. Des recycleurs se sont montrés intéressés. Des discussions sont en cours.

Monsieur Thibault invite maintenant Louis Longchamps, directeur des communications de Valoris, à prendre la parole du prochain bloc.

Bloc 1 Communications

Monsieur Longchamps vient présenter les prochaines étapes de la démarche du projet d'agrandissement du LET de Valoris. Il mentionne avoir suivi la démarche présentée dans le guide : l'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement – Guide à l'intention de l'initiateur du projet. Monsieur Longchamps précise aux participants les étapes terminées et à venir.

Après avoir nommé les objectifs de communication de Valoris, il présente différents moyens utilisés par l'organisme ou ailleurs pour communiquer avec la communauté.

Bloc 2 Implications communautaires

Monsieur Longchamps mentionne quelques idées et exemples d'implications communautaires qui pourraient être utilisées en communication par Valoris. Les participants seront invités à donner leurs idées d'implications communautaires qui pourraient être utilisées par Valoris, dans le prochain atelier.

Atelier et période d'échange sur les blocs 1 et 2

Monsieur Longchamps explique l'atelier, afin de connaître les outils de communication et d'implication sociale à privilégier selon les participants. On demande de choisir cinq moyens de communication, ainsi que cinq implications communautaires à privilégier par Valoris. Ensuite, on demande de placer ces choix en ordre de priorité. Un représentant de chaque équipe vient présenter les suggestions de sa table.

Équipe 1 :

> Outils de communication : courriel, journaux régionaux, chroniques, Facebook, entrevues à la radio, portes ouvertes,

Outils d'implication sociale : Sondage Facebook, ateliers de groupe, tournoi de golf à Bury

Équipe 2

Outils de communication : Éducation en milieu scolaire, police verte, encadrés dans les journaux locaux avec des pictogrammes de rappel,
Outils d'implication sociale : continuer l'information sur le site web, visites dans les écoles, Facebook

Équipe 3

Outils de communication : contact personnel en face à face, Facebook pour rejoindre les plus jeunes, les médias (télé et YouTube), site web, kiosques publics d'information
Outils d'implication sociale : atelier d'éducation, session d'information publique, fournir des rappels imprimés, récompenser les bons utilisateurs et pénaliser les moins bons

Équipe 4

Outils de communication : site web, téléphone, chroniques dans le journal local, portes ouvertes, kiosques d'information
Outils d'implication sociale : ne semble pas avoir compris la question

Équipe 5

Outils de communication : fréquents communiqués de presse et publicité reliée, Facebook et YouTube, mais assurer une veille pour valider si on rejoint bien la cible, messages sur les bacs et les camions,
Outils d'implication sociale : visites dans les écoles, activités de corvée, vitrines de démonstration sur les matières résiduelles, assemblée de cuisine

Équipe 6

Outils de communication : portes ouvertes, site web, chroniques dans les journaux locaux et à la radio, Facebook et autres médias sociaux
Outils d'implication sociale : les petits gestes comme le compostage, recyclage et récupération, communications dans les deux sens

Monsieur Longchamps remercie les équipes pour leurs réponses et amène quelques précisions quant aux réponses. Malgré que certaines solutions appartiennent aux municipalités, Valoris transmettra l'information et offrira son

soutien aux instances municipales, afin de répondre aux besoins des participants.

Bloc 3 L'élimination des matières résiduelles : ici et ailleurs

Monsieur André Simard, consultant et ingénieur expert en gestion de matières résiduelles, débute sa présentation en faisant d'abord un bref historique de l'évolution de l'enfouissement. Ensuite, il fait un bilan de la situation actuelle au Québec et ailleurs. Finalement, il termine avec l'avenir de l'enfouissement.

Question ou commentaire	Réponse par Valoris et M. Simard
Est-ce que Valoris est le seul site qui fonctionne sous le décret du gouvernement sur la gestion des matières résiduelles [organiques]?	Monsieur Simard répond que les sites privés enfouissent les matières qu'ils reçoivent. Ce sont les villes qui sont responsables du recyclage. Dans les sites publics, certains ont des plateformes de compostage, d'autres traitent les boues de fosses septiques. Monsieur Gélinas ajoute que le décret dont le participant semble parler découle de la politique québécoise de la gestion des matières résiduelles et s'applique à tous les sites. Monsieur Simard précise qu'il n'y a pas encore d'obligation légale à sa connaissance. Le gouvernement avait énoncé des objectifs à atteindre, mais aucun moyen coercitif pour le moment.

Monsieur Thibault remercie monsieur Simard pour la présentation et invite monsieur Jean-Jacques Caron à venir présenter le volet économique du projet d'agrandissement de Valoris.

Bloc 4 Le volet économique

Monsieur Caron, directeur du projet d'agrandissement chez Valoris, présente les éléments de l'analyse financière, la répartition des coûts du projet et trois scénarios influençant la durée de vie du LET.

Période de questions

Question ou commentaire	Réponse par Valoris et M. Simard
J'aurais dû le mentionner au début, mais je m'attendais à ce qu'on nous parle des coûts, des compensations et des redevances. Mais c'est OK. Depuis le début, on nous dit qu'on a demandé un tonnage de 99 000 tonnes, afin de s'assurer d'évaluer l'ensemble du potentiel du site, mais on nous a toujours dit qu'on resterait autour de 50 000 tonnes. Donc, j'imagine que le calcul n'est pas pareil si on estime qu'on va enfouir 50 000 ou 99 000 tonnes. Je croyais que le 99 000 tonnes ne servait qu'aux études d'impacts.	M. Gélinas répond que l'analyse se fait sur la capacité maximale, soit 99 500 tonnes par année. Actuellement, on enfouit 52 000 tonnes. On se garde une marge de manœuvre si, par exemple, on a un bris de matériel. La mission de Valoris n'est pas d'enfouir. Si la cellule est ouverte et qu'on enfouie moins que prévu, nous aurons une économie, car nous amortirons les coûts sur une plus longue période. Donc, tous en bénéficieront. Mais on doit faire l'exercice avec un maximum, comme 99 500 tonnes. M. Simard ajoute que lorsque le tonnage est trop serré, le ministère soulève une réticence. Il veut qu'on donne le maximum pour se donner une marge de manœuvre, afin d'éviter de modifier le décret par la suite.
Ce n'était pas le sens de ma question. Je croyais que le coût pouvait différer selon la quantité de déchets enfouis, qu'on pouvait faire une économie d'échelle.	M. Gélinas précise que le ministère veut mieux contrôler les sites. Ça prend environ 5 ans pour faire l'exercice d'agrandissement d'un site. M. Simard mentionne que ça n'a pas d'impact sur les coûts d'aménagement, mais plutôt sur les coûts d'opération. Il y a

	effectivement une économie d'échelle sur les coûts d'opération. M. Gélinas ajoute que plus on va amortir les coûts sur une longue période, moins les coûts seront élevés.
Pour construire le site avec une capacité X, ça va coûter y. Si l'infrastructure est utilisée pour une plus petite quantité de déchet que prévue, alors nous devrons avoir un coût la tonne plus élevé? Il me semble que ça coûte plus cher que les chiffres qui nous sont présentés. ***Dans mon scénario du milieu, au 52 à 56$ la tonne, je dois ajouter un autre 50 x$ par tonne pour les frais d'administration, en plus d'un autre 135$ pour financer la dette.***	M. Gélinas répond que les frais d'administration associés à l'enfouissement représentent 42% de la masse totale. L'autre 58%, il faut le payer. Juste la dette, c'est 6 millions par année, capital, intérêts et remboursement. Juste le remboursement de la dette, c'est 135 à 140$ la tonne pour les partenaires. M. Gélinas précise qu'il faut ajouter l'opération du centre de tri et l'administration générale, même s'il s'autogère dans le sens que les frais du centre de transfert de Sherbrooke sont payés par les utilisateurs, dont principalement la ville de Sherbrooke. C'est équivalent. Mais il reste de la gestion secondaire associée à ça. Ça donne le 239$ la tonne actuellement.
S'il y a 6 millions à couvrir pour un prêt par année, mais qu'il rentre 50 000 tonnes. Ou qu'il y a 6 millions à couvrir, mais qu'il rentre 20 000 tonnes, ça coûterait plus cher la tonne…	M. Gélinas précise qu'actuellement, pour les deux partenaires, on entre 43 500 tonnes par année. L'objectif est de réduire ce nombre. Mais évidemment, réduire ne sera pas gratuit. Passer ces matières résiduelles dans le centre de tri a un coût. La prémisse est que la chaîne de tri ne doit pas coûter plus cher

	que l'enfouissement. L'objectif, et c'est là le gain, si par exemple, on entre 43 000 tonnes et que nous sommes capables, à titre indicatif, d'extraire de ces tonnes, 50% de leur poids en le valorisant, alors on enfouirait seulement environ 22 000 tonnes. Ainsi, le site durera deux fois plus longtemps et nous serions toujours en bas du 99 000 tonnes. On veut vendre ce qui sera extrait des déchets pour faire des profits. Il y aurait aussi un bénéfice indirect pour les villes, car les matières non enfouies seront présentes positivement dans leur bilan concernant les nouvelles exigences politiques québécoises, et elles recevront plus d'argent. On vise à enfouir le moins possible, afin que le site dure le plus longtemps, associé à des hausses de revenus. Globalement, depuis les dernières années, on reçoit environ 52 000 tonnes.
Est-ce que Valoris se prépare à accepter des déchets de d'autres régions autour? La présente consultation est-elle subitement devenue une démarche pour …	M. Gélinas répond par la négative à cette question. L'agrandissement vise à recevoir les matières résiduelles générées en priorité par les municipalités des deux partenaires, soit 14 municipalités de la MRC et la ville de Sherbrooke, ainsi que quelques petites municipalités et des privés, sans plus. Pour l'instant, c'est ce qu'on vise. Évidemment, cette approche aura une influence sur le prix à la tonne. M. Simard ajoute que le décret limitera le territoire duquel le site peut recevoir des déchets. La plupart des sites ont un territoire.

	Selon les études d'impacts, notre territoire est l'Estrie, nous ne pourrons recevoir de déchets [résidentiels] de Montréal. Il ajoute aussi quelques informations sur le coût du tonnage. Il cite l'exemple de Saint-Étienne-des-Grès, qui a exproprié Waste Management dans les années 1990. Ça finit par leur coûter 56 millions, sans actif. Ils n'ont qu'acheté le site. Et c'est pour cette raison qu'ils ont commencé à accepter des déchets de partout, afin de diminuer leur coût à la tonne. Comme ils n'avaient pas de décret, ils n'avaient pas de limite de territoire, seulement un certificat d'autorisation. Le coût du tonnage dépend des infrastructures à payer. M. Gélinas donne un autre exemple. Il cite la Mauricie qui recevait 240 000 tonnes par année. C'est certain qu'ils pouvaient se permettre un prix à 75 ou 80$ la tonne. Lorsque Sherbrooke a utilisé leurs services de 2008 à 2013, nous payions 35$ la tonne. Le prix a monté avec le temps, mais plus il rentre de déchets, moins ça coûte cher. C'est le même processus au Saguenay qui ne s'est pas vu autoriser l'agrandissement de son site privé et qui a dû utiliser le site plus récent du Lac-Saint-Jean. Alma reçoit 125 000 tonnes, dont celles de Saguenay. Ç'a été presque imposé par le gouvernement, car ils ne veulent pas une multiplication de sites inutilement. Mais, Valoris n'est pas là. Nous gérons selon les conditions de notre entente signée avec nos deux partenaires.

Ça nous coûte cher pour le moment, mais un moment donné, ça sera payé. M. Caron parlait du coût de l'enfouissement, incluant la dette de Valoris, sur le nouveau site. Ce sont deux choses différentes.	M. Gélinas mentionne que Valoris a des activités mises en place pour éviter d'enfouir. Valoris est une jeune entreprise de dix ans, donc beaucoup d'investissements à consentir, sans aide gouvernementale. On a fait des efforts pour avoir du soutien, ça va finir par arriver. Je crois que les coûts sont raisonnables pour les exigences que nous mettrons en place en termes de protection de la nappe phréatique, de protection des odeurs et du captage des biogaz pour les valoriser. On travaille avec une entreprise à développer des méthodes d'affinage. Déjà, 4 à 5 clients sont prêts à disposer de notre biogaz. Je vois des signes de revenus importants pour Valoris. Vous l'avez vu, Québec vient d'annoncer une entente de plusieurs millions de dollars par année sur 20 ans, avec Énergir, pour ses biométhanisateurs. On vise une entente comme celle-là pour nos biogaz. Si on compense la diminution du volume d'enfouissement, nous devrions avoir un coût à la tonne qui a du sens pour les opérations. Ne pas enfouir, ne coûte pas rien. La machinerie a un coût et il faut prévoir l'entretien et le remplacement de cette machinerie dans le budget, afin d'équilibrer le mieux possible ce que vous payez chaque année.
Si je comprends bien, mon coût à l'enfouissement va diminuer selon ce que je valorise aussi.	M. Gélinas répond que la question de la dame était de savoir si on allait recevoir d'autres tonnes de déchets provenant d'ailleurs. Le mandat est

	de recevoir tout ce qui vient des municipalités membres d'abord, et ensuite les quelques municipalités autour qui n'ont pas nécessairement un grand impact. Le coût à la tonne est un coût de traitement, dont un montant de 65 ou 66$ pour l'enfouissement. Ça veut dire que pour chaque tonne non enfouie, les villes ne paieront pas la redevance associée.
Dernièrement, dans les médias, on a lu qu'il manquait 4 500 000$ à Valoris. Il faudra couper quelque part. On est pris avec une dette pour Valoris. ***J'aimerais savoir, lorsque le camion arrive à la pesée, on met ça sur le compte de l'entreprise. Combien avez-vous de comptes à recevoir qui dépasse les 60 jours?***	M. Gélinas précise que comme vous avez posé la question au conseil d'administration, on vous répondra de la même façon, selon les règles et elle sera publique. Nous avons la réponse et tout ça sera expliqué aux élus à ce moment. Le budget est en préparation et il tiendra compte de la réalité de cette année. L'objectif est de stabiliser l'entreprise. On cherche aussi à aller chercher d'autres revenus potentiels, avec des matières extraites des déchets. Nous devons d'abord adresser les solutions aux élus et elles seront expliquées à la population ensuite.
Si Valoris est fait pour Sherbrooke et le Haut-Saint-François, où vont les autres villes de l'Estrie?	M. Gélinas répond que la MRC des Sources apporte ses déchets à Saint-Rosaire, dans le coin de Victoriaville. L'ouest de l'Estrie est desservie par Cowansville et Granby. Memphrémagog utilise le site de Coaticook. Le coin de Mégantic dirige ses matières vers la Beauce. La répartition se fait surtout selon les coûts de transport de chaque ville. Valoris n'a pas l'intention de devenir le site de toute l'Estrie.

L'animateur résume que les municipalités membres participeront à la décision, s'il y avait un changement?	M. Simard ajoute que le ministère n'impose pas un site aux villes. Il laisse aux municipalités le choix de se regrouper ou pas. Lorsque vous déposez un projet, le ministère se prononce sur ce projet. Ce sont les coûts qui font que les gens se regroupent. Mais, il y aura une limitation du territoire dans votre décret, c'est certain. M. Gélinas précise qu'il est possible que des municipalités se manifestent à Valoris. Nous verrons comment nous pouvons soutenir ce client supplémentaire en médiation. Mais 70% des quantités vont vers des sites privés qui offrent des capacités et des moyens financiers qu'on n'a pas.
J'ai l'impression qu'on fait un bonhomme de neige alors qu'on avait besoin juste d'une boule de neige. Si nous avions d'autres clients, pourrions-nous partager la dette? Avons-nous une espérance de faire baisser le coût de la tonne? ***L'animateur résume …..***	M. Gélinas répond qu'actuellement, les revenus proviennent des municipalités membres, et quelques autres municipalités. Nous sommes à la recherche pour hausser nos revenus. Nous finalisons une étude qui nous permettra d'aller en appel d'offres pour vendre notre biogaz. Nous avons beaucoup de biogaz, des millions de mètres cubes. Dans la démarche du gouvernement du Québec pour diminuer les gaz à effet de serre, ils ont demandé et exigé à Énergir, via la Régie de l'énergie, de proposer aux propriétaires de sites d'enfouissement tels que Valoris, des conditions qui sont nettement plus intéressantes. On parle de contrats de revenus de plusieurs millions de dollars par année. Pour mettre l'équipement, ça coûte de l'argent. Nous céderons nos droits

	de construction de l'équipement pour nettoyer le biogaz, mais nous aurons des royautés sur le biogaz pompé sur notre site. Avant d'aller voir nos clients, il faut remplacer ce qu'on paie comme utilisateur, par des revenus qui viendront compenser. Chaque million de dollars de revenu, c'est un gain pour nous. Pour l'instant, c'est l'orientation qu'on adresse aux membres du conseil d'administration. Nous ne sommes pas dans la phase d'agrandir nos clients, mais plutôt d'augmenter nos revenus et stabiliser l'organisation. Nous voulons profiter de l'ouverture que le gouvernement nous a donnée d'un programme d'aide financière pour des investissements onéreux, dont le site de traitement du lixiviat, qui pourrait être admissible à une aide financière importante. Nous avons peut-être une dette importante, mais nous avons un actif qui supporte notre dette.

Actions de suivi

Rien n'a été rapporté.

Fin de la rencontre et sondage

Monsieur Louis Longchamps mentionne que de petites fiches de rétroaction sont sur les tables des participants, afin de partager leurs commentaires et suggestions avec Valoris. Aussi, il demande des volontaires pour valider le rapport final dans quelques semaines, avant le dépôt officiel. Les participants intéressés doivent laisser leurs coordonnées à la sortie.

Denis Gélinas, remercie les participants pour leur précieuse collaboration dans toute la démarche de consultation. Si des questions demeurent sans réponse, on demande de les acheminer de nouveau à Valoris. Il rappelle que Valoris est un projet qui appartient à la communauté.

Le président de Valoris, Steve Lussier, conclut la rencontre. Il mentionne de surveiller les médias le lendemain pour l'annonce d'une bonne nouvelle pour Valoris. Plusieurs idées soulevées pendant les consultations publiques seront réellement exploitées. Il remercie les participants pour leur confiance et les invite à la rencontre de rétroaction qui aura lieu en octobre prochain.

Annexe 1 – Présentation visuelle de la rencontre

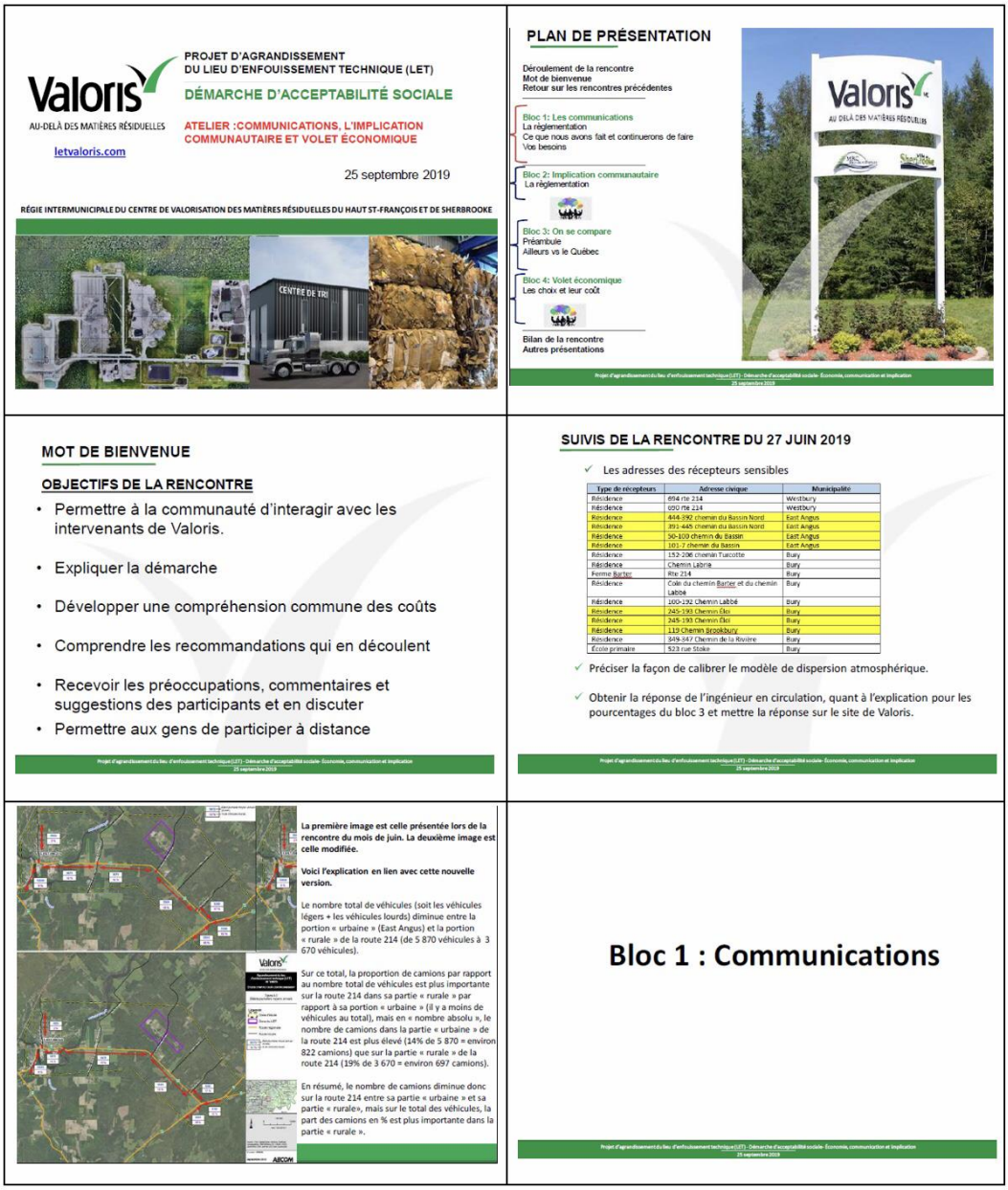

Valoris
AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
letvaloris.com

PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)
DÉMARCHE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
ATELIER :COMMUNICATIONS, L'IMPLICATION COMMUNAUTAIRE ET VOLET ÉCONOMIQUE
25 septembre 2019
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT ST-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE
CENTRE DE TRI

PLAN DE PRÉSENTATION
Déroulement de la rencontre
Mot de bienvenue
Retour sur les rencontres précédentes
Bloc 1: Les communications
La réglementation
Ce que nous avons fait et continuerons de faire
Vos besoins
Bloc 2: Implication communautaire
La réglementation
Bloc 3: On se compare
Préambule
Ailleurs vs le Québec
Bloc 4: Volet économique
Les choix et leur coût
Bilan de la rencontre
Autres présentations
Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) - Démarche d'acceptabilité sociale- Économie, communication et implication
25 septembre 2019

MOT DE BIENVENUE
OBJECTIFS DE LA RENCONTRE
- Permettre à la communauté d'interagir avec les intervenants de Valoris.
- Expliquer la démarche
- Développer une compréhension commune des coûts
- Comprendre les recommandations qui en découlent
- Recevoir les préoccupations, commentaires et suggestions des participants et en discuter
- Permettre aux gens de participer à distance
Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) - Démarche d'acceptabilité sociale- Économie, communication et implication
25 septembre 2019

SUIVIS DE LA RENCONTRE DU 27 JUIN 2019
✓ Les adresses des récepteurs sensibles

Type de récepteurs	Adresse civique	Municipalité
Résidence	694 rte 214	Westbury
Résidence	690 rte 214	Westbury
Résidence	444-392 chemin du Bassin Nord	East Angus
Résidence	391-445 chemin du Bassin Nord	East Angus
Résidence	90-103 chemin du Bassin	East Angus
Résidence	101-7 chemin du Bassin	East Angus
Résidence	152-206 chemin Turcotte	Bury
Résidence	Chemin Labrie	Bury
Ferme Barter	Rte 214	Bury
Résidence	Coin du chemin Barter et du chemin Labbé	Bury
Résidence	100-192 Chemin Labbé	Bury
Résidence	245-193 Chemin Éloi	Bury
Résidence	245-193 Chemin Éloi	Bury
Résidence	119 Chemin Brookbury	Bury
Résidence	349-347 Chemin de la Rivière	Bury
École primaire	523 rue Stoke	Bury

✓ Préciser la façon de calibrer le modèle de dispersion atmosphérique.
✓ Obtenir la réponse de l'ingénieur en circulation, quant à l'explication pour les pourcentages du bloc 3 et mettre la réponse sur le site de Valoris.
Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) - Démarche d'acceptabilité sociale- Économie, communication et implication
25 septembre 2019

La première image est celle présentée lors de la rencontre du mois de juin. La deuxième image est celle modifiée.

Voici l'explication en lien avec cette nouvelle version.

Le nombre total de véhicules (soit les véhicules légers + les véhicules lourds) diminue entre la portion « urbaine » (East Angus) et la portion « rurale » de la route 214 (de 5 870 véhicules à 3 670 véhicules).

Sur ce total, la proportion de camions par rapport au nombre total de véhicules est plus importante sur la route 214 dans sa partie « rurale » par rapport à sa portion « urbaine » (il y a moins de véhicules au total), mais en « nombre absolu », le nombre de camions dans la partie « urbaine » de la route 214 est plus élevé (14% de 5 870 = environ 822 camions) que sur la partie « rurale » de la route 214 (19% de 3 670 = environ 697 camions).

En résumé, le nombre de camions diminue donc sur la route 214 entre sa partie « urbaine » et sa partie « rurale», mais sur le total des véhicules, la part des camions en % est plus importante dans la partie « rurale ».

AECOM

Bloc 1 : Communications
Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) - Démarche d'acceptabilité sociale- Économie, communication et implication
25 septembre 2019

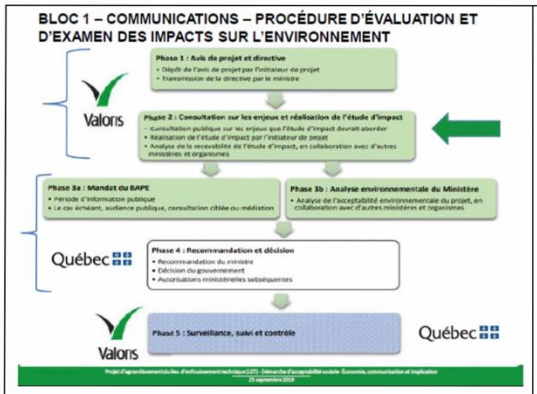
BLOC 1 – COMMUNICATIONS – PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT
Phase 1 : Avis de projet et directive
• Dépôt de l'avis de projet par l'initiateur de projet
• Transmission de la directive par le ministre
Valoris
Phase 2 : Consultation sur les enjeux et réalisation de l'étude d'impact
• Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
• Réalisation de l'étude d'impact par l'initiateur de projet
• Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact, en collaboration avec d'autres ministères et organismes
Phase 3a : Mandat du BAPE
• Période d'information publique
• Le cas échéant, audience publique, consultation ciblée ou médiation
Phase 3b : Analyse environnementale du Ministère
• Analyse de l'acceptabilité environnementale du projet, en collaboration avec d'autres ministères et organismes
Québec
Phase 4 : Recommandation et décision
• Recommandation du ministre
• Décision du gouvernement
• Autorisations ministérielles subséquentes
Valoris
Phase 5 : Surveillance, suivi et contrôle
Québec

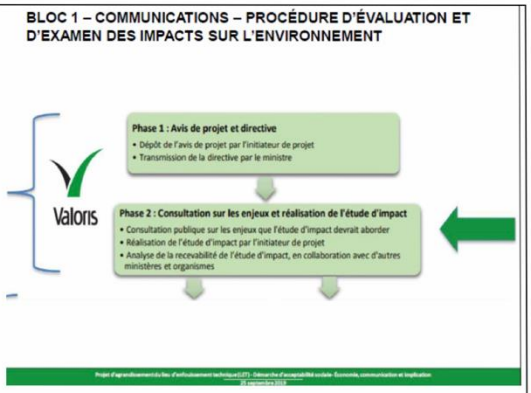
BLOC 1 – COMMUNICATIONS – PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT
Phase 1 : Avis de projet et directive
• Dépôt de l'avis de projet par l'initiateur de projet
• Transmission de la directive par le ministre
Valoris
Phase 2 : Consultation sur les enjeux et réalisation de l'étude d'impact
• Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
• Réalisation de l'étude d'impact par l'initiateur de projet
• Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact, en collaboration avec d'autres ministères et organismes

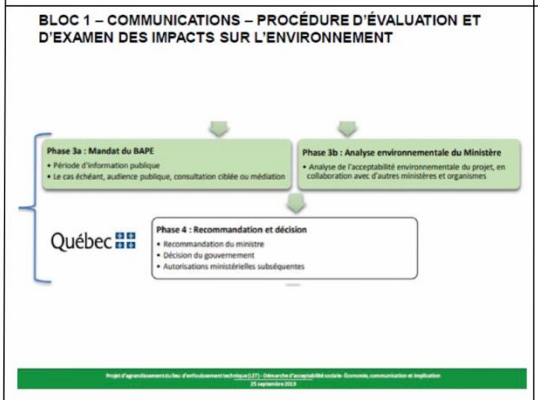
BLOC 1 – COMMUNICATIONS – PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT
Phase 3a : Mandat du BAPE
• Période d'information publique
• Le cas échéant, audience publique, consultation ciblée ou médiation
Phase 3b : Analyse environnementale du Ministère
• Analyse de l'acceptabilité environnementale du projet, en collaboration avec d'autres ministères et organismes
Québec
Phase 4 : Recommandation et décision
• Recommandation du ministre
• Décision du gouvernement
• Autorisations ministérielles subséquentes

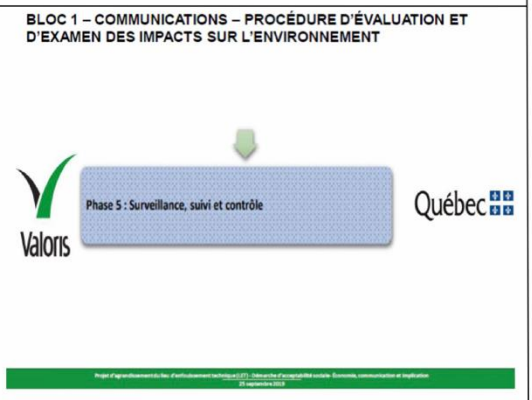
BLOC 1 – COMMUNICATIONS – PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT
Valoris
Phase 5 : Surveillance, suivi et contrôle
Québec

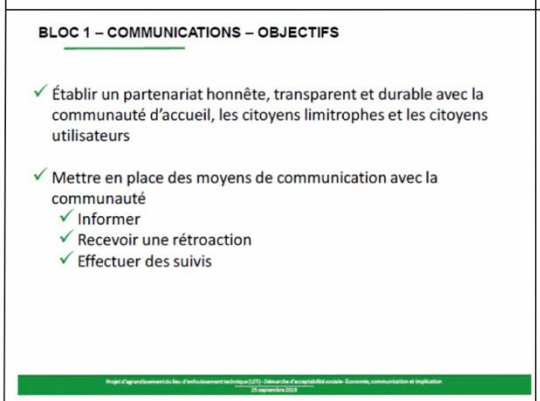
BLOC 1 – COMMUNICATIONS – OBJECTIFS
✓ Établir un partenariat honnête, transparent et durable avec la communauté d'accueil, les citoyens limitrophes et les citoyens utilisateurs
✓ Mettre en place des moyens de communication avec la communauté
✓ Informer
✓ Recevoir une rétroaction
✓ Effectuer des suivis

BLOC 1 – COMMUNICATIONS – QUALITÉS RELATIONNELLES
✓ Transparence
✓ Ouverture
✓ Souplesse
✓ Honnêteté
✓ Intégrité
✓ Respect
✓ Courtoisie
✓ Empathie
✓ Curiosité

Bloc 2 : Les types de communication

BLOC 1– COMMUNICATIONS

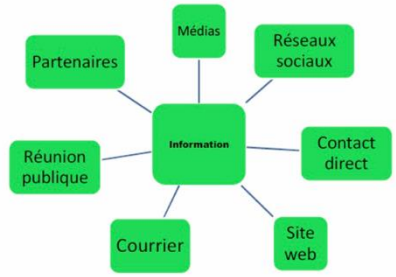

BLOC 1– COMMUNICATIONS

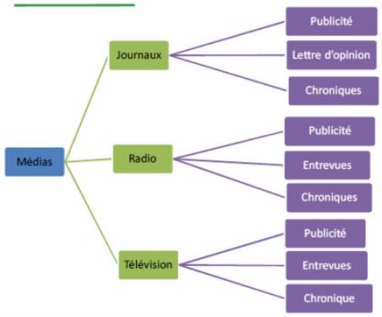

BLOC 1– COMMUNICATIONS

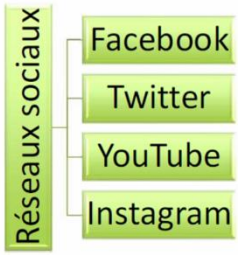

BLOC 1– COMMUNICATIONS

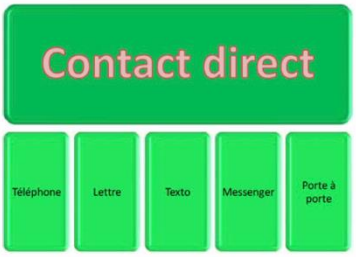

BLOC 1– COMMUNICATIONS

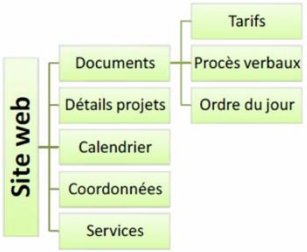

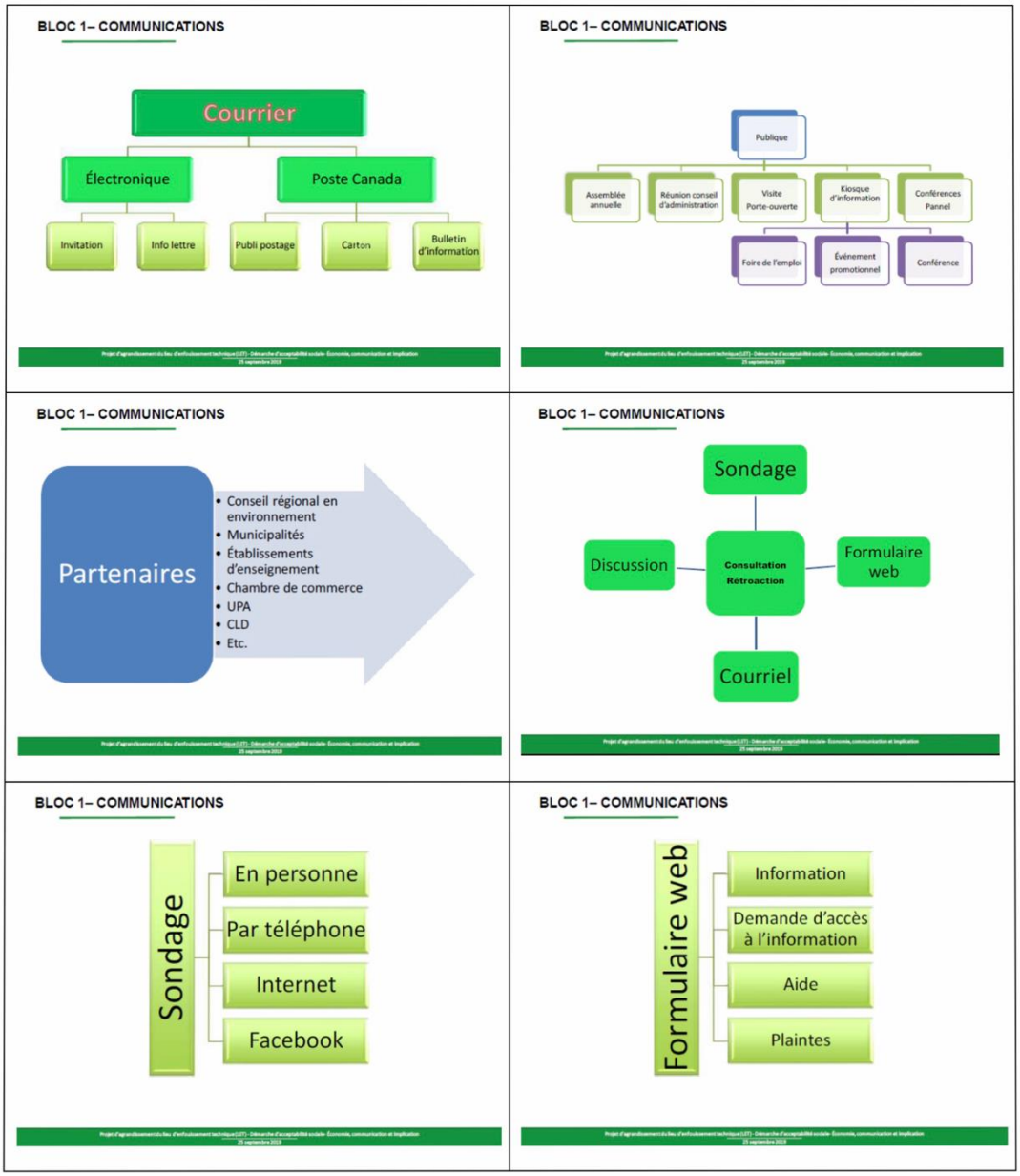
BLOC 1– COMMUNICATIONS
Courrier
Électronique
Poste Canada
Invitation
Info lettre
Publi postage
Carton
Bulletin d'information
BLOC 1– COMMUNICATIONS
Publique
Assemblée annuelle
Réunion conseil d'administration
Visite Porte-ouverte
Kiosque d'information
Conférences Pannel
Foire de l'emploi
Événement promotionnel
Conférence
BLOC 1– COMMUNICATIONS
Partenaires
Conseil régional en environnement
Municipalités
Établissements d'enseignement
Chambre de commerce
UPA
CLD
Etc.
BLOC 1– COMMUNICATIONS
Sondage
Discussion
Consultation Rétroaction
Formulaire web
Courriel
BLOC 1– COMMUNICATIONS
Sondage
En personne
Par téléphone
Internet
Facebook
BLOC 1– COMMUNICATIONS
Formulaire web
Information
Demande d'accès à l'information
Aide
Plaintes

BLOC 1– COMMUNICATIONS

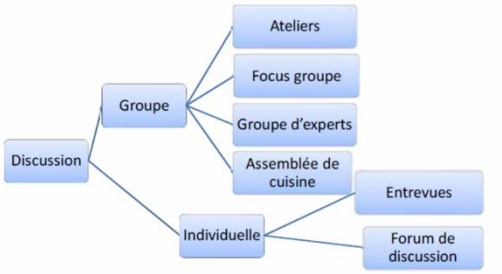

Bloc 2 : Implications communautaires

BLOC 2 – IMPLICATIONS COMMUNAUTAIRES

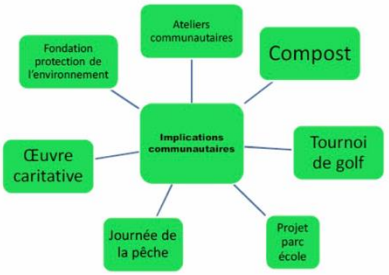

BLOC 1 & 2

COMMUNICATIONS
IMPLICATIONS COMMUNAUTAIRES

PÉRIODE D'ÉCHANGE

PLAN DE PRÉSENTATION

Déroulement de la rencontre
Mot de bienvenue
Retour sur les rencontres précédentes

Bloc 1: Les communications
La réglementation
Ce que nous avons fait et continuerons de faire
Vos besoins

Bloc 2: Implication communautaire
La réglementation

Bloc 3: On se compare
Préambule
Ailleurs vs le Québec

Bloc 4: Volet économique
Les choix et leur coût

Discussion et période d'échange

BLOC 3 – ENFOUISSEMENT: ÉTAT DE LA SITUATION ET AVENIR

Objectifs de la présentation

- Montrer que l'enfouissement est une méthode de gestion des matières résiduelles évolutive et encore très utilisée
- **Partie 1**: faire un bref historique de l'évolution de l'enfouissement au Québec
- **Partie 2**: faire un bilan de la situation actuelle au Québec et ailleurs
- **Partie 3**: Quel avenir pour les lieux d'enfouissement?

Partie 1 : Historique de l'enfouissement au Québec

BLOC 3 – HISTORIQUE DE L'ENFOUISSEMENT AU QUÉBEC

Trois grandes périodes

1- Pré 1978:	ère des dépotoirs
2- 1978 à 1996:	ère des LES
3- 1996 à présent:	ère des LET
4 - Le futur:	ère des ??? fin de l'enfouissement ???

BLOC 3 – HISTORIQUE DE L'ENFOUISSEMENT AU QUÉBEC

Début du REIMR

- Élaboration de plusieurs projets de règlements sur les sites à confinements à partir du début des années '90
- 1993: assujettissement des projets d'agrandissement ou d'établissement à la procédure d'évaluation et examen des impacts
- application indirecte du projet de règlement en vertu de l'article 3 de la loi sur les normes de protection
- 1995: moratoire sur tous les projets d'établissement ou d'agrandissement; le gouvernement peut toutefois lever l'interdiction si nécessaire
- Adoption du REIMR en 2006

BLOC 3 – HISTORIQUE DE L'ENFOUISSEMENT AU QUÉBEC

Principales orientations du REIMR

- Voir présentation 25 mai 2019 pour les détails techniques
- Basée sur le confinement des matières résiduelles et la collecte et le traitement des émissions, soit les lixiviats et les biogaz
- A permis de normaliser plusieurs aspects, tout en permettant plusieurs équivalences et critères de performance
- Principales exigences:
  - Aménagement
  - Exploitation
  - Fermeture
  - Gestion post-fermeture

BLOC 3 – HISTORIQUE DE L'ENFOUISSEMENT AU QUÉBEC

Principales orientations du REIMR

- Va au-delà des normes nationales de l'EPA américain
- Un LET est un <u>système</u> à plusieurs composantes qui se complètent pour assurer un haut degré de sécurité:

1. Étanchéité (double niveau)
2. Collecte du lixiviat
3. Recouvrement final
4. Traitement du lixiviat
5. Gestion du biogaz
6. Autres mesures de protection environnementales

BLOC 3 – HISTORIQUE DE L'ENFOUISSEMENT AU QUÉBEC

Principales orientations du REIMR

Cas de Valoris

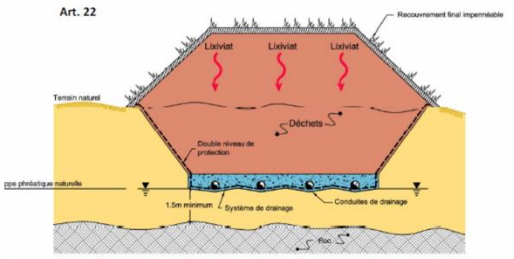

Partie 2 : État de la situation au Québec

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Nombre d'installations au Québec

	Antérieur	2019
Dépotoirs (pré 1978)	> 1000	0
Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) (pré-2006)	72	0
Lieu d'enfouissement technique (LET)	0	36
Incinérateurs (matières résiduelles et boues)	5	4
Dépôt en tranchée (DET)[1]/ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET)[2]	410(1)	29(2)
Dépôt de matériaux secs (DMS)[1]/ Lieu d'enfouissement de débris de démolition ou de construction (LEDCD)[2]	97(1)	7(2)

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Incinérateurs au Québec

- Ville de Québec (quartier Limoilou)
- Ville de Lévis
- Longueuil (boues urbaines)
- Montréal (boues urbaines)

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

LET par région

01 Bas Saint Laurent:	4
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	1
03 Capitale Nationale	3
04 Mauricie	2
05 Estrie	2
06 Montréal	1
08 Abitibi-Témiscaminque	3
09 Côte Nord	2

Bury et Coaticook

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

LET par région (suite)

10 Nord du Québec	1
11 Gaspésie-Îles de-la-Madeleine	2
12 Chaudière-Appalaches	5
14 Lanaudière	2
15 Laurentides	4
16 Montérégie	2
17 Centre-du-Québec	2
Total:	36

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Type d'installation:
Agrandissement (LES à proximité): 26
Nouvelles installations: 10

Type d'autorisation:
Avec décret: 29
Sans décret (donc sans EI): 7

Type de propriétaire:
Public: 29
Privé: 7

Valoris

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

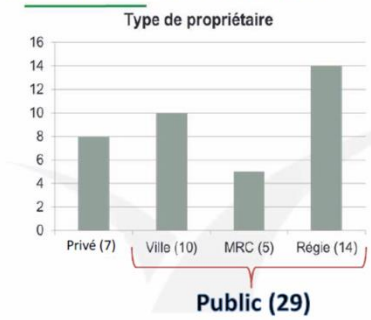

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Répartition par tonnage

Capacité annuelle	Public	Privé	TOTAL
< 50 000 t/an	20	1	21
50 000 à 200 000 t/an	7	2	9
> 200 000 t/an	2	4	6
	29	7	36

Valoris

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

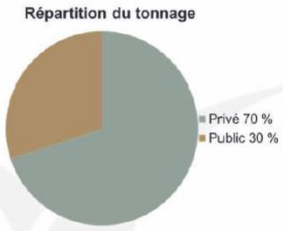

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

- Type d'aménagement
  - Sites dans l'argile: 8 — 51 % du tonnage
  - Sites avec géomembranes: 26 — 47 % du tonnage
  - Site en carrière: 1 — 1 % du tonnage
  - Site mixte (arg./GM): 1 — 1 % du tonnage

Valoris

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Gestion des biogaz

Système actif:

21 sites 94 % du tonnage

Système passif:

15 sites 6 % du tonnage

Sites avec valorisation:

10 sites 80 % du tonnage

Captage: surtout puits verticaux, tranchées horizontales de + en + répandues

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Traitement du lixiviat (2016)

- Station municipale (STEU): 6
- Prétraitement et STEU: 2
- Étangs aérés: 10
- Réacteur biologique séquentiel: 6
- Médias fluidisés: 11
- MBR 1

Valoris

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

- Investissements à ce jour: ± 400 M $
- Tarifs:
  - ✓ difficile à établir selon tonnages; trop de variables (capacité, privée, durée de vie, etc.)
- Tonnage enfoui à ce jour sous le REIMR:
  - ✓ Estimé à ± 70 M tonnes
- Capacité résiduelle autorisée pour l'ensemble du Québec:
  - ✓ Estimée à ± 80 millions mètres cubes

BLOC 3 – ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Conclusion générale

- Basé sur l'expérience à ce jour au Québec et ailleurs (EPA-USA-2002), les LET sont sécuritaires pour l'environnement s'ils sont bien conçus et gérés.

Partie 3 : L'avenir de l'enfouissement

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

Fin de l'enfouissement ???

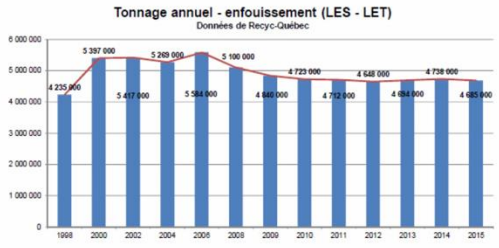

Source: Recyc Québec (bilans annuels)

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

Fin de l'enfouissement ???
Étude de la Banque Mondiale en 2018

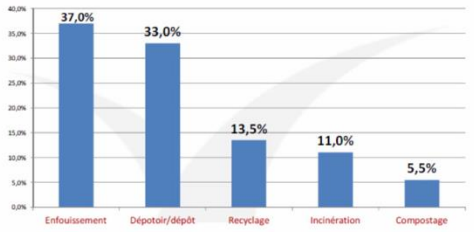

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

Fin de l'enfouissement ???

Attention aux déclarations dans les médias:

Exemple de la Suède:

Enfouissement de 1 % des matières résiduelles

Matières résiduelles brulées dans 32 incinérateurs

Exportation des cendres pour disposition (0,5 M T)

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

- Innovations technologiques:
  - Utilisation de drones (relevés, inspections, détection incendie)
  - Suivi des émissions et des odeurs en temps réel
  - Contrôle des odeurs
  - Automatisation des systèmes de collecte (biogaz)
  - Excavation anciens sites (« landfill mining »)

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

- Innovations technologiques (suite):
  - Compaction contrôlée par GPS
  - Compacteurs sans conducteur ?????

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

- Innovations technologiques (suite):
  - Pentes renforcies

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

Quoi faire avec les lieux en fin de vie:

- Espaces verts, pistes cyclables, golf
- Divers aménagements
- Parcs énergétiques
- Parcs pollinisateurs
- Habitats naturels

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

Golf de Gulbergen (Pays Bas):
ancien site d'enfouissement de 10 M m³

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

Golf de Santa Clara (Californie)

- 5,5 M tonnes
- 100 ha.
- Fermé en 1993

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

Redéveloppement du site de Santa Clara

- Approuvé en juillet 2017
- 1680 unités résidentielles, bureaux, hôtels, espaces commerciaux

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

Divers aménagements: exemple Pays Bas

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

- Wisconsin: municipalité de Beloit

- Superficie 7 ha
- 7700 panneaux solaires
- capacité 2,3 MW

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

- Site de Belfast (Maine)

- 400 panneaux solaires
- 120 kW capacité
- 20 % budget énergétique de la municipalité

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

- Hickory Ridge (Georgie, E.U.)

- Superficie 20 ha
- 7000 panneaux solaires
- > 1 MW

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

- Parc de pollinisation (Guelph)

- 45 hectares
- Utilisation d'espèces locaux

BLOC 3 – L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT

- Habitat naturel
  - Plantation d'asclépiade pour monarques (idée)

PLAN DE PRÉSENTATION

Déroulement de la rencontre
Mot de bienvenue
Retour sur les rencontres précédentes

Bloc 1: Les communications
La réglementation
Ce que nous avons fait et continuerons de faire
Vos besoins

Bloc 2: Implication communautaire
La réglementation

Bloc 3: On se compare
Préambule
Ailleurs vs le Québec

Bloc 4: Volet économique
Les choix et leur coût

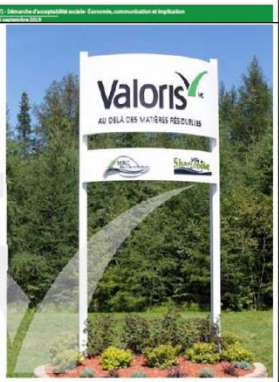

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET

ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

- Les données utilisées sont extraite du rapport technique de Tetra Tech (sauf les frais d'administration et de financement)
- Les résultats sont présentés par le coût à la tonne de MR enfouie sur la durée de vie totale
- Coût en dollars de 2019
- 3 scénarios en fonction de la hauteur des cellules d'enfouissement :
  - **34 m** maximum et **22 m** en moyenne
  - **24 m** maximum et **15 m** en moyenne
  - **14 m** maximum et **11 m** en moyenne

- Le système de destruction des biogaz est utilisé pour l'analyse financière, mais l'intention de Valoris est d'ajouter une usine d'affinage et de valorisation

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET

RÉPARTITION DES COÛTS:

1) Coûts de préparation du projet :

- Études hydrogéologique et géotechnique
- Conception technique
- Préconsultation sur l'acceptabilité sociale
- Étude d'impact
- Audience publique du BAPE
- Compensation pour la destruction des milieux humides
- Frais de dépôt des demandes au MELCC

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET

RÉPARTITION DES COÛTS:

2) Coûts de l'aménagement :

- Ingénierie et demande CA
- Déboisement et préparation du terrain
- Aménagement du fonds des cellules (double membrane)
- Système de captage du lixiviat
- Aménagement des chemins d'accès et du système de drainage de surface
- Aménagement du système de captation et de destruction des biogaz
- Construction de l'usine de traitement des eaux

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET

RÉPARTITION DES COÛTS:

2) Cout d'aménagement (suite)

- **Frais de financement**

- Frais d'intérêt des emprunts pour la construction de :
  - L'usine de traitement des eaux de lixiviat
  - Le système de gestion du biogaz
  - Construction des fonds de cellules (10 cellules)
  - Taux d'intérêt annuel de 4 %

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET

RÉPARTITION DES COÛTS:

3) Coût d'exploitation

- Compaction des MR
- Entretien des systèmes traitement des eaux et biogaz
- Entretien de la machinerie
- Suivi et surveillance environnementale, rapport annuel au MELCC
- Opération de l'usine de traitement des eaux du lixiviat
- Produits chimiques et analyses de laboratoires
- Opération du système de destruction des biogaz
- Opération et entretien de la balance
- Salaires de la main d'œuvre
- Énergie (électricité et gaz)

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET

RÉPARTITION DES COÛTS:

4) Coût de fermeture

- Installation du réseau de captage vertical du biogaz
- Branchement du réseau de captage au système de brûlage (ou de valorisation)
- Mise en place du recouvrement final :
  - membrane d'étanchéité
  - sol de protection
  - sol végétal et ensemencement
- Mise en place des ouvrages de drainage de surface

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET

RÉPARTITION DES COÛTS:

5) Coût de gestion post fermeture (30 ans)

- Opération de l'usine de traitement des eaux et du système de gestion du biogaz

- Inspection, suivi et entretien des ouvrages
  - Traitement des eaux
  - Gestion du biogaz
  - Drainage de surface
  - Dessus des cellules fermées
- Rapport annuel au MELCC
- Frais de gestion du programme de post fermeture

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET

RÉPARTITION DES COÛTS:

6) Frais d'administration

- 42 % des frais d'administration généraux de Valoris correspondant à 42 % des dépenses du poste comptable « enfouissement LET ».

- Salaire des administrateurs, personnel comptable et direction général
- Frais de bureau, informatique, téléphonie, etc..
- Honoraires des vérificateurs
- Électricité bureau, balance et garage

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT LET

RÉSULTAT DU SCÉNARIO 1

Poste budgétaire	Coût/tonne
1) Préparation du projet	0,3 $
2) Aménagement	13 – 15 $
3) Coûts d'exploitation	13 – 15 $
4) Coûts de fermeture	5 $
5) Coûts de postfermeture	4 $
6) Frais administratif	6 $
Coût total	41 - 45 $

Hypothèses du scénario 1	
Tonnage total	5 340 880
Tonnage annuel	99 500
Hauteur d'enfouissement max.	34
Hauteur d'enfouissement moy.	22
Durée de vie (année)	54

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET

RÉSULTAT DU SCÉNARIO 2

Poste budgétaire	Coût/tonne
1) Préparation du projet	0,5 $
2) Aménagement	19 – 21 $
3) Coûts d'exploitation	13 -15 $
4) Coûts de fermeture	7 $
5) Coûts de postfermeture	7 $
6) Frais administratif	6 $
Coût total	52 – 56 $

Hypothèses du scénario 2	
Tonnage total	3 735 368
Tonnage annuel	99 500
Hauteur d'enfouissement max.	24
Hauteur d'enfouissement moy.	15
Durée de vie (année)	38

BLOC 4 - COÛT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET

RÉSULTAT DU SCÉNARIO 3

Poste budgétaire	Coût/tonne
1) Préparation du projet	1 $
2) Aménagement	24 - 26 $
3) Coûts d'exploitation	13 – 15 $
4) Coûts de fermeture	9 $
5) Coûts de postfermeture	9 $
6) Frais administratif	6 $
Coût total	62 – 66 $

Hypothèses du scénario 3	
Tonnage total	2 896 665
Tonnage annuel	99 500
Hauteur d'enfouissement max.	14
Hauteur d'enfouissement moy.	11
Durée de vie (année)	29

BLOC 4 - LES SCÉNARIOS 1, 2 ET 3 VS LA DURÉE DE VIE

Poste budgétaire	Coût/tonne		
Durée de vie du LET	54 ans	38 ans	29 ans
1) Préparation du projet	0,3 $	0,5 $	1 $
2) Aménagement	13 - 15 $	19 - 21 $	24 - 26 $
3) Coûts d'exploitation	13 - 15 $	13 - 15 $	13 - 15 $
4) Coûts de fermeture	5 $	7 $	9 $
5) Coûts de postfermeture	4 $	7 $	9 $
6) Frais administratif	6 $	6 $	6 $
Coût total	41 – 45$	52 - 56 $	62 - 66 $

TONNAGE ANNUEL DE 99 500 TONNES

BLOC 4 - CONCLUSION

- Le coût d'enfouissement varie de 41-46 $ à 62-66 $ la tonne entre le scénario 1 et le scénario 3
- Le coût total de l'enfouissement augmente de 50 % en diminuant la hauteur d'enfouissement de 34 à 14 m
- Le coût de l'aménagement des cellules augmente de 13 $ à 24 $ la tonne si la hauteur d'enfouissement diminue de 34 m à 14 m
- La demande d'agrandissement du LET au MELCC est prévue pour le maximum de durée de vie

BLOCS 3 & 4

Période de questions
et
suivi

VOS
QUESTIONS

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Remplir la fiche d'évaluation

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)
DÉMARCHE D'ACEPTABILITÉ SOCIALE

PROCHAINES RENCONTRES

Rencontre publique de rétroaction — **Octobre 2019**

- ✓ www.letvaloris.com
  - ❑ FAQ
  - ❑ Présentations

Valoris
AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Merci !

www.letvaloris.com

Annexe 2 – Évaluation de la rencontre

Au terme de l'atelier du 25 septembre, les participants ont reçu une fiche d'évaluation posant 2 questions :

1. Indiquez le niveau d'atteinte de vos attentes pour les sujets traités ce soir?
    - Nous avons reçu 20 réponses. Le taux de satisfaction est de 7,4/10.
    - Certains participants ont également laissé des commentaires écrits sur leur fiche d'évaluation.
        - Contenu trop chargé et trop long.
        - Information pas assez détaillée sur les coûts.
        - Pas beaucoup d'information sur la valeur des propriétés voisines de Valoris.
        - Toute la question de l'analyse économique sur les coûts à l'enfouissement reste à répondre.

2. Participerez-vous à la rencontre de rétroaction?
    - Onze personnes ont dit vouloir participer, huit peut-être et 1 seule personne ne participera pas.

Annexe 3 – Liste des questions, préoccupations et suggestions reçues via nos ateliers en ligne

- L'ajout d'un système à double de niveaux de protection est exigé afin d'être conforme au REIMR. Son efficacité a été prouvée par le passé et est largement utilisée dans les différents LET. Divers matériaux sont utilisés, entre autres des couches de polyéthylène. Connaissez-vous le temps de décomposition de ce matériau et quelles sont les mesures pour diminuer la pollution par celui-ci lorsqu'il se dégradera dans le sol?
- Afin de diminuer les risques de contamination de la nappe phréatique qui est près de la surface du sol, est-ce que les cellules seront surélevées? Est-ce que l'entassement du sol est considéré dans la mise en place des cellules?
- Deux SIH (2000-110-21412329 et 2007-150-63100105) sont à proximité du lieu d'enfouissement (431 m et 980 m). Avez-vous fait des échantillonnages afin de vous assurer qu'il n'y a pas contamination des eaux souterraines près de ces puits?
- Il a été mentionné qu'il y avait dépassement de certains indicateurs de qualité de l'eau souterraine. Quelles sont les mesures mises en place afin de diminuer les dépassements des indicateurs et prévoyez-vous tenter de définir la source réelle de ces contaminations? - Puisque le traitement contre l'azote ammoniacal n'est pas efficace en hiver, que faites-vous avec les rejets durant cette période? Prévoyez-vous installer un système de chauffage qui permettra de faire le traitement en hiver?
- Vous effectuez des échantillonnages systématiques afin d'évaluer plusieurs indicateurs dans l'eau et vous mentionnez la contribution du LES dans la charge de contaminant. Avez-vous des données de qualité de l'eau avant et après l'ajout du LET en 2009. Le LET semble-t-il augmenter considérablement la charge en contaminants des rejets dans le milieu?

- Vous avez échantillonné les tributaires du ruisseau Bégin puisque c'est le principal cours d'eau affecté par les rejets du site. Pourquoi avoir échantillonné qu'une seule fois la station en amont (S7) alors que les autres stations ont été échantillonnées durant 6 mois. Pour ces deux stations échantillonnées sur une plus longue période, quelle était la fréquence d'échantillonnage?
- Autour du site d'enfouissement, il y a un fossé permettant de détourner les eaux récoltées vers le ruisseau Bégin. Est-ce que l'efficacité de ce fossé a été évaluée? Autrement dit, y a-t-il déjà eu des échantillonnages de la qualité de l'eau souterraine et de surface qui ont été faits dans les secteurs, autres qu'à proximité du ruisseau Bégin, autour du lieu d'enfouissement? Y a-t-il des petits affluents du ruisseau Bury ou du ruisseau Bégin à l'est et au nord du site d'enfouissement?
- Il a été mentionné qu'il y avait parfois des dépassements des critères de qualité de l'eau de surface durant l'année. Quelles sont les sources probables de ces dépassements? Quelles sont les mesures mises en place pour diminuer la récurrence de ces dépassements?

Programme suivi environnementaux COGESAF (Stéphanie Martel) 5182, boul. Bourque, Sherbrooke J1N 1H4. Le nombre d'échantillonnages prévu pour l'eau souterraine (3 fois/an); pour les eaux de lixiviat (1 fois/semaine) et pour les eaux de ruissellement (3 fois/an) nous semble peu.

- Dans le contexte des changements climatiques, est-il prévu d'augmenter le nombre d'échantillonnages (fréquence et nombre de stations) afin de faire le suivi de la qualité de l'eau et des rejets suite à un événement climatique « exceptionnel »?
- Sait-on si l'augmentation du nombre d'épisodes de précipitations abondantes, l'intensité et la fréquence des crues estivales et automnales, et les autres événements climatiques annoncés auront un impact sur la qualité des eaux (souterraine, de lixiviat, de ruissellement) en aval du site de Valoris?
- Est-il prévu d'adapter certains processus en place afin de faire face à ces événements et réduire les impacts sur l'environnement?

- Et finalement, est-ce que les risques actuels et futurs, dont l'augmentation des charges de contaminants en lien avec des épisodes climatiques, sont pris en compte dans le programme de suivi environnemental présenté?

Le milieu biologique

- Quels critères vous ont permis de définir la zone d'étude? Quelle est sa superficie? - Il est mentionné que 20% de la zone d'étude sont des terres agricoles. Est-ce que les risques de contamination de ces terres ont été évalués? L'eau utilisée par les agriculteurs du secteur est-elle à risque d'être contaminé par les rejets du lieu d'enfouissement?
- Vous avez mentionné qu'il existe une zone tampon autour de l'agrandissement projeté du LET. Qu'elle est la largeur et la superficie de cette zone tampon? Quels sont les critères qui vous ont permis de sélectionner les dimensions de ce tampon?
- Les milieux humides représentent près de neuf hectares sur la zone d'agrandissement projetée (avant exclusion du grand marécage à la pointe est). Quel est le pourcentage équivalent de recouvrement des milieux humides pour cette zone?
- Est-ce que le recouvrement par les milieux humides est homogène sur l'aire d'étude? Autrement dit, qu'elle est le pourcentage de recouvrement des milieux humides dans le milieu adjacent au LET?
- Est-ce qu'un inventaire de la faune ichtyenne a été fait dans les milieux humides situés dans la zone d'agrandissement projetée (marais et marécages pouvant abriter des poissons)?
- Le grand marécage arborescent situé sur la pointe est exclu de la zone d'agrandissement. Par contre, il se retrouve à l'intérieur de la zone entourée par le fossé. Y a-t-il des mesures prévues afin de limiter la contamination de ce milieu. Quelles sont-elles?
- Est-ce que Valoris a sélectionné la méthode de compensation pour la perte de milieux humides? Si oui, quelle sera-t-elle?
- Vous mentionnez la présence d'espèces exotiques envahissante, entre autres, le Nerprun bourdaine, la Renouée du Japon et le Roseau

Commun. Ces trois espèces ont la capacité de se propager très facilement. Allez-vous prendre des mesures afin de limiter la propagation des celles-ci lors du déboisement?

- L'étude a permis de répertorier sept des huit espèces de chauves-souris du Québec. Quelles sont les mesures réelles que vous allez mettre en place afin de limiter l'impact sur ces espèces? Prévoyez-vous faire le suivi de ces populations suite à l'agrandissement?
- Les rejets du site d'enfouissement se retrouvent dans les cours d'eau entre le ruisseau Bégin et la rivière Saint-François. Ceux-ci peuvent mener à une mauvaise qualité de l'eau et affecter l'habitat aquatique. Avez-vous effectué un inventaire de la faune ichtyenne à proximité du site et dans les principaux cours d'eau qui reçoivent les rejets?

Fréquence des dépassements de la qualité des eaux

- Augmenter la fréquence des prélèvements
- Niveau de contamination des ruisseaux Bégin et Bury?
- Durée de l'étanchéification du LET?
- Que faire avec le LES?
- Impact des changements climatiques?
- Étude sur impact changement climatique sur le site?
- Disparition milieux humides, coupe d'arbres, vous allez faire quoi?
- Valoriser un milieu humide à Bury ou HSF, en faire un milieu éducatif, offrir à la population du HSF autant d'arbres à planter que ce qui a été coupé (diversité d'essence d'arbres indigènes - voir arboquébecium)
- Odeurs, bruits pour les résidences proches sont de grandes préoccupations.